

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## VILLE de VALREAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du MARDI 26 MARS 2024**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 1

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

**Date de la convocation :** 20 mars 2024

**Date d'affichage :** 20 mars 2024

**Étaient présents :**

Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

**Étaient excusés :**

Jean-Luc BLANC, Adjoint, ayant donné pouvoir à J. FAGARD

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à R. FERRIGNO

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à L. PACE

Sibylle GENESTON, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à C. MERY

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à S. DERMEGHSIAN

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

**Était absent :**

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Leila CHEVALIER, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

---

**DELIBERATION N° 2024-03/21 : PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT  
D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT  
SAISONNIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240326-DEL\_2024\_03

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre III ;

Vu l'article L.332-23 du Code général des collectivités territoriales permettant de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié soit à un accroissement temporaire d'activité (L.332-23 1°) soit à un accroissement saisonnier d'activité (L. 332-23 2°) ;

Vu le Décret 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu le Décret n° 2012-347 du 12 mars 2012 relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, permettant aux collectivités de recruter des agents contractuels pour faire face à un surcroît d'activité lié à un accroissement temporaire d'activité ou à la saison ou à tout autre motif ;

Vu le Budget de la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents contractuels pour faire face à des accroissements saisonniers pendant la période estivale 2024 pour assurer le bon fonctionnement des services suivants : services administratifs (visite et surveillance Château de Simiane, Accueil Tour Ripert et Chapelle des Pénitents Blancs, Point Info « Valréas Patrimoine », Urbanisme et G.R.H.), services techniques (voirie, espaces verts, nettoyage, festivités structures) et restaurant scolaire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **À L'UNANIMITÉ,**

■ **CRÉE**, à partir du lundi 15 avril 2024, les postes contractuels suivants pour accroissement saisonnier à titre de renfort estival dans les services suivants :

#### **Château de Simiane :**

► 2 postes d'adjoint administratif à temps complet, rémunérés sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'accueil, surveillance du Château de Simiane et régie des ventes diverses ;

#### **Tour Ripert et Chapelle des Pénitents Blancs :**

► 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'accueil de la Tour Ripert et de la Chapelle des Pénitents Blancs ;

#### **Point Info « Valréas Patrimoine » :**

► 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'accueil au Point info « Valréas Patrimoine » ;  
► 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 33.5/35<sup>ème</sup>, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'accueil au Point info « Valréas Patrimoine » ;

#### **Services administratifs :**

► 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent administratif polyvalent affecté au service urbanisme,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240326-DEL\_2024\_03

► 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent administratif polyvalent affecté au service gestion des ressources humaines ;

**Services Techniques :**

► 11 postes d'adjoint technique à temps complet, rémunérés sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique au sein des unités voirie / espaces verts / nettoyage / festivités structures ;

**Restaurant Scolaire :**

► 1 poste d'adjoint technique à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade, pour assurer les fonctions d'agent technique au sein du restaurant scolaire ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats requis et à engager les dépenses correspondantes qui seront imputées au chapitre 012 du budget communal.

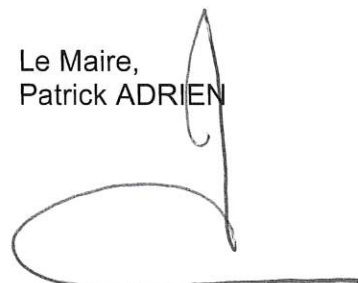
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Leila CHEVALIER  
Conseillère municipale



Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :  
La réception en Préfecture, le : 27 mars 2024  
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 28 mars 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-218401388-20240326-DEL\_2024\_03